



Décision : n°046/2017.

Objet : Convention portant occupation temporaire du domaine public dans le cadre du Forum des associations – UCPA

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2381-2016 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 notifiant les pouvoirs du Maire,

Considérant le points n°1 relatif aux pouvoirs du Maire,

DECIDE

Article 1 : D'adopter la convention portant occupation temporaire du domaine public, ci-annexée.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- L'UCPA ;

Accusé de réception en Préfecture :

034-213400488-20170817 df-2017-AU

Date de télétransmission : 18/08/2017

Date de réception Préfecture : 18/08/2017

Marolles-en-Brie, le 17 août 2017

Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS

ENTRE

La commune de MAROLLES-EN-BRIE

représentée par son Maire, Sylvie GERINTE,
ci-après dénommée **L'ORGANISATEUR**, d'une part,

ET,

UCPA,

représentée par Nathalie LIENARD,
Directrice du Centre Equestre de Saint Maur,
UNITE SPORT VOISINS
Avenue des Bruyères
94440 Marolles-en-Brie
ci-après dénommé **L'INTERVENANT**, d'autre part.

La présente convention a pour objet d'identifier les engagements réciproques des deux parties nommées ci-dessus, dans le cadre du partenariat pour le **forum des associations du samedi 9 septembre 2017**.

Il est convenu ce qui suit :

L'INTERVENANT s'engage à :

- assurer des baptêmes poneys de 14h30 à 17h00.
- arriver sur le lieu de l'évènement situé Rue du Faubourg Saint Marceau (à côté des tennis extérieur) - 94440 Marolles-en-Brie, à 14h30 au plus tard.

L'ORGANISATEUR s'engage à :

- mettre à disposition le matériel nécessaire à la participation :
 - une arrivée d'eau
 - 3 barrières de police
 - 1 table
 - 2 chaises
 - 1 grille d'exposition

Aucune compensation financière ne sera accordée aux parties désignées ci-dessus.
Les parties soussignées s'engagent à respecter l'intégralité des clauses.

Fait à Marolles-en-Brie, le 18 juillet 2017



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Association UCPA Sport Loisirs
Nathalie LIENARD
Directrice
Centre Equestre de Saint Maur des Fossés
Avenue des Bruyères - 94440 Marolles-en-Brie
UCPA
Tél. : 01 45 95 27 27 - 06 87 53 75 15
Email : nlienard@ucpa.asso.fr

AF/AL



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS

ENTRE

La commune de MAROLLES-EN-BRIE
représentée par son Maire, Sylvie GERINTE,
ci-après dénommée **L'ORGANISATEUR**, d'une part,

ET,

UCPA,
représentée par Nathalie LIENARD,
Directrice du Centre Equestre de Saint Maur,
UNITE SPORT VOISINS
Avenue des Bruyères
94440 Marolles-en-Brie
ci-après dénommé **L'INTERVENANT**, d'autre part.

La présente convention a pour objet d'identifier les engagements réciproques des deux parties nommées ci-dessus,
dans le cadre du partenariat pour le **forum des associations du samedi 9 septembre 2017**.

Il est convenu ce qui suit :

L'INTERVENANT s'engage à :

- assurer des baptêmes poneys de 14h30 à 17h00.
- arriver sur le lieu de l'évènement situé Rue du Faubourg Saint Marceau (à côté des tennis extérieur) - 94440 Marolles-en-Brie, à 14h30 au plus tard.

L'ORGANISATEUR s'engage à :

- mettre à disposition le matériel nécessaire à la participation :
 - une arrivée d'eau
 - 3 barrières de police
 - 1 table
 - 2 chaises
 - 1 grille d'exposition

Aucune compensation financière ne sera accordée aux parties désignées ci-dessus.
Les parties soussignées s'engagent à respecter l'intégralité des clauses.

Fait à Marolles-en-Brie, le 18 juillet 2017



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Association UCPA Sport Loisirs
Nathalie LIENARD
Directrice
Centre Equestre de Saint Maur des Fossés
Avenue des Bruyères - 94440 Marolles-en Brie
Tél. : 01 45 95 27 27 - 06 87 53 75 15
Email : nlienard@ucpa.asso.fr

Acte à classer**046-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-08-18T11-02-46.00 (MI207092620)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20170817-046-2017-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Convention portant occupation temporaire du domaine public dans le cadre du forum des associations**Date de décision :** 17/08/2017**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.3. convention d'occupation et de mise à disposition**Acte :** [Décision 046-2017.PDF](#)**Pièces jointes :** [annexe 046-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 18/08/17 à 11:02Par [MARQUES Christine](#)**Transmis** Date 18/08/17 à 11:02Par [MARQUES Christine](#)**Accusé de réception** Date 18/08/17 à 11:08